

Image not found or type unknown



Régularisé enfant mineur ,,,,,,,,,,

Par **kama**, le **07/07/2011** à **09:45**

Bonjour, ma petite soeur elle est rentrée en France avec visa courte séjour âgé de 12 ans, pour le moment pas de problème, comme sera scolariser ici je veux savoir est-ce qu'elle a une solution pour être régularisée ? (on fait sa mère touche une retraite française de son conjoint décidé aussi sa maman touche toujours quelque chose pour cette fille parce qu'elle est mineure est-ce que ça peut être idé ? sa mère elle vit au Maroc)

Par **maniongui**, le **07/07/2011** à **10:25**

Les enfants mineurs peuvent solliciter un titre d'identité républicain à la préfecture mais cela se fait avec la présence du parent qui réside ici en France.

Par **kama**, le **07/07/2011** à **16:33**

merci ; DCEM est-ce que même en absence des parents de l'enfant mineur ?